

Commune de FISLIS

Tableau des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du vendredi 6 décembre 2024 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 2 décembre 2024.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (7) : M. LIBIS Clément, M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine et M. RICHARD Olivier.

Absentes excusées (2) : Mme DURAND Marie-Michelle donne procuration à M. RENGGLI Gérard et Mme MONA Régine.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Ordre du jour	Décision	Délibération n°
1. Désignation du secrétaire de séance	Approuvé	2024/39
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024	Approuvé	2024/40
3. ONF Etat d'assiette 2026	Approuvé	2024/41
4. ONF Programme de coupes 2025	Approuvé	2024/42
5. ONF Programme de travaux 2025	Approuvé	2024/43
6. Prix du bois 2025	Approuvé	2024/44
7. Fonds Communal Alsace – construction d'un groupe scolaire intercommunal	Approuvé	2024/45
8. Approbation du PCS	Approuvé	2024/46
9. Révision des loyers pour les logements communaux	Approuvé	2024/47

Le Maire,
Clément LIBIS

La secrétaire de séance,
Caroline ELLENBERGER

Commune de FISLIS

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du vendredi 6 décembre 2024 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 2 décembre 2024.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (7) : M. LIBIS Clément, M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine et M. RICHARD Olivier.

Absentes excusées (2) : Mme DURAND Marie-Michelle donne procuration à M. RENGGLI Gérard et Mme MONA Régine.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Le Maire accueille M. BLIND David, technicien forestier territorial à l'ONF qui s'occupe de la forêt de Fislis et qui vient présenter les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour concernant les martelages, coupes et travaux pour 2025 et 2026.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024
3. ONF Etat d'assiette 2026
4. ONF Programme de coupes 2025
5. ONF Programme de travaux 2025
6. Prix du bois 2025
7. Fonds Communal Alsace – construction d'un groupe scolaire intercommunal
8. Approbation du PCS
9. Révision des loyers pour les logements communaux
10. Divers (urbanisme, vœux du Maire, déchets verts, circulaire, ateliers numériques pour les aînés, ...)

1. Désignation du secrétaire de séance

2024/39

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024

2024/40

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis, aucune observation n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. ONF Etat d'assiette 2026

2024/41

Le Maire donne la parole à M. BLIND David qui explique l'état d'assiette des coupes forestières 2026 à marteler pendant la prochaine campagne de martelage :

Forêt	UG	Surf UG (ha)	Programme	Type coupe	Surf. à dés (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)
FISLIS	14_r	2,41	2026	Régénération	2,41	25
FISLIS	15_a	9,66	2026	Amélioration	9,66	15
FISLIS	2_r	13,28	2026	Régénération	13,28	70
FISLIS	12_a	21,00	2026	Amélioration	10,50	56

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'approuver** l'état d'assiette 2026 ci-dessus selon la proposition émise par l'ONF ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'état d'assiette 2026.

4. ONF Programme de coupes 2025 2024/42

M. BLIND David présente le programme de coupes 2025. Dans le cadre du plan d'aménagement forestier 2016-2035 à Fislis, l'ONF suggère de couper 2 500 m³ en 2025 dans les parcelles . Les prévisions de recettes brutes s'élèvent à 123 750 € pour 112 390 € de dépenses pour 2025 (soit un bénéfice de 11 360 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'approuver** le programme de coupes 2025 selon la proposition émise par l'ONF ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le programme de coupes 2025.

5. ONF Programme de travaux 2025 2024/43

M. BLIND David présente le programme de travaux 2025, l'ONF suggère d'entretenir le périmètre de la parcelle 20, le toilette après exploitation des parcelles 13_a et 3_r et l'empierrement de 2 sorties de pistes de débardage ainsi que la réfection ponctuelle du chemin parcelles 8,12 et 13.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'approuver** le programme de travaux 2025 selon la proposition émise par l'ONF ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le programme de travaux 2025.

6. Prix du bois 2025 2024/44

Le Maire propose de maintenir le prix du bois pour 2025 identique à 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **de fixer** le prix du bois 2025 :
 - à 70 € TTC par stère ;
 - à 70 € TTC le m³ pour le BIL ;
 - à 25€ TTC par stère pour le bois sur pieds.

Pour la vente de bois supplémentaires :

- à 75 € HT + TVA 10 % pour le stère ;
- à 70 € HT + TVA 20 % le m³ pour le BIL ;
- à 25 € HT + TVA 20 % par stère pour le bois sur pieds.

M. BLIND David indique que l'ONF ne vend plus de bois sans TVA, il se renseigne pour savoir si les communes doivent également appliquer systématiquement la TVA sur les ventes de bois.

Le Maire et le conseil municipal remercient M. BLIND pour son intervention lors de la réunion

7. Fonds Communal Alsace – construction d'un groupe scolaire intercommunal 2024/45

Vu l'existence d'un « fonds communal Alsace », dont la vocation est d'aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale ;

Vu que chaque commune a la possibilité de présenter trois projets maximums sur la période du mandat municipal ;

Vu que le montant plafond de soutien cumulé est de 100 000 € ;

Vu que chaque commune a la possibilité de céder à un autre porteur l'un de ces 3 projets et donc de lui permettre de déposer un dossier ;

Vu que dans ce dernier cas de figure, la subvention sera attribuée à ce tiers et viendra donc grever le montant maximum de soutien possible sur la période 2022-2025 à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **de céder** un de ses projets au Syndicat Intercommunal Préscolaire et Scolaire « Birsig à l'III » (SIPSBI), pour la construction d'un groupe scolaire intercommunal ;
- **de définir** le montant de l'aide attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 88 997 €.

8. Approbation du PCS 2024/46

Mme STAECHELIN Nathalie informe de l'avancée du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et indique les modifications apportées depuis la dernière séance de travail de la commission. Ce PCS a pour objectifs de :

- doter la commune d'un outil de gestion des risques majeurs,
- identifier les risques majeurs,
- acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'approuver** le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Fislis ;
- **d'autoriser** M. le Maire à transmettre les éléments du PCS aux différents services concernés ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

9. Révision des loyers pour les logements communaux 2024/47

Le Maire présente l'historique depuis 2019 des révisions annuelles de loyers pour les logements communaux, il rappelle que chaque année les loyers sont révisés selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, à date d'anniversaire.

Le Maire propose de ne plus réviser les loyers tous les ans selon l'indice de référence publié par l'INSEE, et de mettre en place un loyer fixe qui peut être révisé sur délibération du conseil municipal tous les ans au 1^{er} janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **de ne plus réviser** les loyers des logements communaux selon l'indice de référence de l'INSEE chaque année à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **de se réunir** une fois par an pour décider de la révision des loyers des logements communaux ;
- **de charger** M. le Maire d'informer tous les locataires, d'élaborer les avenants de bail et de signer tous documents et actes nécessaires au bon déroulement des dossiers.

10. Divers

➤ La secrétaire quitte la séance le temps que le conseil municipal fixe la part variable du CIA pour l'ensemble du personnel pour 2024. Les montants feront l'objet d'un arrêté individuel du Maire.

- Une circulaire sera à distribuer fin de semaine 51.
- La cérémonie des vœux du Maire est fixée au **dimanche 12 janvier 2025 à 10h30**, il y aura une remise de médailles chez les pompiers, une distinction pour les bénévoles du fleurissement, la présentation de la réserve communale de sécurité et remise de gilets.
- M. RENGGLI Gérard informe qu'il a participé à une réunion de la com com Sundgau sur les déchets verts, ce service engendre un déficit conséquent c'est pourquoi l'avenir des points de collecte est à l'étude. Il a également participé à une réunion du syndicat de l'Ill EPAGE, un courrier sera envoyé aux riverains du Limendenbach afin qu'ils enlèvent les arbres qui sont dans la rivière, ce courrier sera envoyé aux communes de Linsdorf et Oltingue.
- M. JERMANN souhaite vendre le domaine du Willerhof mais pour l'instant il n'y a pas d'alimentation en eau. Une rencontre entre la com com Sundgau, la commune et Olivier RICHARD est prévue dans un 1^{er} temps puis une rencontre avec la famille JERMANN aura lieu fin janvier 2025.
- Le Maire donne des informations sur les ateliers numériques proposés par la Poste que les communes peuvent mettre en place et gérer en mettant à disposition des aînés des tablettes numériques et des formations.
- 1 demande de déclaration préalable de travaux (DP) a été enregistrée :
 - installation de 4 panneaux photovoltaïques au 12 rue des Seigneurs, instruction en cours.
- 2 demandes de permis de construire (PC) ont été enregistrées :
 - construction d'une maison individuelle au 1 rue du Ruisseau, instruction en cours,
 - installation d'un garage monobloc béton au 6 impasse des Prés, instruction en cours.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 10 janvier 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h30.

Le Maire,
Clément LIBIS

La secrétaire de séance,
Caroline ELLENBERGER